



Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 41 – septembre 2004

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois
(ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

**ABONNEZ-
VOUS À NOTRE
JOURNAL !**

Sommaire

- Éditorial 2
- Plateau Engeland, un site exceptionnel qui justifie une étude d'incidences 3
- Le Kauwberg est classé 5
- Un exemple de « déménagement » du territoire, inadmissible 6
- Formation au compostage 6
- Une exposition de l'ACQU pour présenter ses propositions en matière de mobilité à Uccle 7
- Voiries uccloises 7
- Relation d'un rapport récent « politique-citoyen » 8
- Connaissons-nous le « Règlement général de police » d'Uccle ? 9
- Livres 11
- Courrier 14

Éditorial

L'ACQU a quelques raisons de se réjouir suite au **classement**, le 27 mai 2004, **de la totalité du Kauwberg** (soit 54 hectares de part et d'autre de l'avenue Dolez) **et à la décision prise** par les autorités régionales, le 29 juin dernier, **de réaliser une étude d'incidences pour le Plateau Engeland**. Bien sûr, nous regrettons par ailleurs que la demande de PPAS (Plan Particulier d'affectation du Sol), pour promouvoir un nouveau type de gestion écologique de l'espace Verrewinkel-Engeland ⁽¹⁾, n'ait pas été prise par le Conseil communal d'Uccle du 24 juin 2004. Mais un long et sérieux débat démocratique a eu lieu, où de nombreux points de vue, très intéressants pour l'avenir, ont été exprimés. C'est là une réalité essentielle.

J'ai donc la conviction profonde que la culture politique de nos élus s'enrichit de nouvelles considérations, plus responsables, notamment en ce qui concerne l'écologie. Le regard sur la ville semble chez eux se modifier, sans doute parce que les défis écologiques de toutes sortes, hypothéquant notre avenir, deviennent redoutables et que, pour y faire face, il convient de se mobiliser TOUS ENSEMBLE. La balle est bien dans tous les camps ! Cela signifie que **la dynamique démocratique, grâce au couple constructif « pouvoir politique-pouvoir des citoyens », doit s'amplifier**. L'idéal est d'avoir, d'un côté, un personnel politique intègre, responsable et courageux car aussi focalisé sur le long terme (attitude bien sûr risquée au plan électoral et qui se traduit souvent

par le réflexe « NIMTO » ⁽²⁾, et de l'autre, des citoyens qui s'engagent en nombre pour un projet de ville profondément humain et luttent systématiquement contre des processus socio-économiques déshumanisants.

Le défi pour les citoyens précités est évidemment énorme. Le désenchantement, voire le découragement, gagne en effet toutes les sphères de la société. Il faut pourtant **continuer à promouvoir un nouveau modèle de ville viable**, sur base de réflexion et d'actions tant sociales qu'économiques et écologiques, excluant les effets « NIMBY » ⁽³⁾.

Un exemple révélateur du défi qui nous attend : **la composante du logement social** (et d'ailleurs aussi du logement moyen). On ne peut parler de ville sociologiquement favorable au bonheur des habitants sans résoudre significativement leur intégration dans l'écosystème. En tant que citoyens responsables, préoccupés par l'avenir humain de notre ville (Bruxelles, capitale de l'Europe !), on ne peut continuer d'y admettre le tragique manque de logement social. Sait-on que la demande légitime en ce secteur y dépasse largement les 20.000 cas ? Alors qu'on connaît les souffrances qu'endurent quotidiennement ces familles – dont de nombreux enfants et personnes âgées – vivant dans une insalubrité choquante.

La problématique du logement social est redoutable car, à force de ne pas avoir été capable de faire face honorablement à ce défi, les rancœurs et désespoirs s'accu-

mulent et engendrent chez les jeunes (et moins jeunes), délaissés et déboussolés, des sentiments de haine générateurs de désirs destructeurs. Nous, qui sommes des privilégiés, devons absolument être conscients de cette réalité et être dès lors solidaires de projets capables d'y apporter des solutions. La promotion du social doit toutefois se faire dans le cadre d'une politique d'aménagement fondamentalement écologique. On ne peut, à l'évidence, dissocier le social de l'économique et de l'écologie.

Soulignons à ce propos qu'il est grand temps de **repenser l'économie et les bases matérielles de notre mode de vie**.

Exemple : N'en déplaise au lobby des fabricants d'automobiles, la production et la promotion de modèles surdimensionnés et grands consommateurs d'énergie est aujourd'hui un scandale. Celui-ci est d'ailleurs encore aggravé par le comportement de trop nombreux conducteurs qui s'arrogent un pouvoir dominant et violent sur les autres, au mépris des règles élémentaires de respect du code de la route. L'exemple n'est pas banal ; et il est inquiétant, car le secteur économique de l'automobile continue à être le baromètre de la bonne croissance et de la santé financière de la société. Il faudra pourtant développer de nouveaux moyens de lutte pour contrer une conception aussi individualiste, égoïste, agressive et suicidaire de la vie économique et sociale. Comment promouvoir des valeurs de générosité, de justice sociale, de solidarité et de fraternité (une valeur qui tend à disparaître, faute de vécu réel !) dans un monde qui privilégie l'usage de la voiture, la marque et l'importance de la cylindrée ? « Moi, Monsieur, je défends mon identité, j'existe, je suis enfin quelqu'un qui compte parce que je

1. Il s'agit d'un ensemble comprenant le Parc de la Sauvagère, les talus du chemin de fer, le cimetière du Verrewinkel, la vallée tristement remblayée de l'Eikelenbosbeek, le site de l'Institut Pasteur, les zones à haute valeur biologique du Plateau Engeland...

2. NIMTO = Not In My Term of Office (pas durant mon mandat électoral)

3. NIMBY = Not In My Back Yard (pas dans ma cour, ou mon jardin)

roule en 4 x 4 ; et je n'ai rien à f... de vos réflexions de complexé ! » (sic). Voilà une réponse-type de bien des conducteurs actuels. On est entré de plein pied dans le développement de la « cupido-sphère », terme cher à feu-le professeur P. DUVIGNEAUD. Nous n'accepterons jamais cette sinistre évolution et savons pertinemment bien que de nombreux hommes et femmes politiques et citoyens partagent notre avis. C'est là l'essentiel.

Bernard JOURET
président

« ... il faut aménager les territoires, régionaux et biosphériques, en tenant compte de la nécessité d'un équilibre entre écosystèmes productifs, conservatifs, de compromis urbains et industriels. Il faut que les dirigeants cessent de pratiquer une politique d' "après nous le déluge" » !

Tout cela peut s'avérer illusoire si l'on ne réussit pas à assurer une meilleure entente entre les hommes et les peuples. Il faut, pour ce faire, développer une nouvelle morale, la morale écologique, basée sur la connaissance de soi et sur celle des rapports de l'homme avec son environnement.

Il y a là un énorme effort à faire dans le domaine de l'éducation. »

« La synthèse écologique »
Paul DUVIGNEAUD, Doin, 1974

« Ne doutez pas qu'un petit nombre de personnes déterminées puissent changer le monde. En fait, ça a même toujours marché comme ça. »

Margaret MEAD

Plateau Engeland, un site exceptionnel qui justifie une étude d'incidences

Le plateau Engeland, site qualifié de haute et très haute valeur biologique sur la carte du maillage écologique établie par l'IBGE, maillon fort du réseau Natura 2000, noyau de l'exceptionnel maillage vert et bleu du sud de notre commune, **justifie l'élaboration d'une étude d'incidences** pour circonstances exceptionnelles face à l'ampleur du projet de lotissement sur ce site.

Les arguments développés par les habitants, par le comité de quartier Plateau Engeland-Puits, par l'ACQU, par les associations de défense de la nature, ainsi que par les membres de la commission de concertation du 31 mars 2004, **ont convaincu nos ministres bruxellois** de la nécessité de l'élaboration d'une étude d'incidences. **Mention particulière au Collège uclois qui**, dans le sillage de son échevine de l'Urbanisme, Chantal de LAVELEYE, **a posé un geste politique fort vis-à-vis de la protection de la nature**. Par sa décision du 29 juin dernier, le Gouvernement régional bruxellois a donc confirmé le résultat de ce processus démocratique au terme d'une palpitante attente d'un mois et d'une sollicitation intensive de la part du Comité et des riverains (courrier massif et rencontre avec le ministre responsable).

On peut s'en réjouir, **la sauvegarde de l'environnement et le respect du principe fondamental de précaution a prévalu sur les intérêts économiques à court terme**. Le cahier des charges relatif à l'étude d'incidences exige une étude complète et fouillée qui portera sur la mobilité, sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, sur le paysage, sur la flore et

la faune, sur le sol et l'hydrographie, sur la qualité de l'air, sur le climat, sur les problèmes sociaux et économiques, sur l'être humain et l'interaction des divers éléments précités. De plus, lors de l'élaboration de ce cahier des charges, **le comité d'accompagnement a fait preuve de clairvoyance en élargissant le périmètre des différents points à étudier**. Ainsi, l'étude sur la mobilité s'étendra jusqu'à la rue du Bourdon, l'avenue des Hospices, l'avenue Dolez et la chaussée de Saint-Job, qui sont bien sûr des voiries drainant un important flux de trafic aux alentours du site. Pour l'étude sur la flore et la faune, le périmètre englobe évidemment les réserves du Kinsendael et du Kriekenput et est limité par l'avenue de la Gazelle, la rue des Bigarreux, la ligne SNCB 124, la chaussée de Saint-Job, la rue Papenkasteel, la rue de Verrewinkel, l'avenue de la Chênaie, l'avenue Dolez et la rue Engeland, et permettra ainsi de déterminer l'influence du projet sur les zones de réserves naturelles protégées.

Il semblait logique aussi de demander que l'étude prenne en considération les dispositions et informations contenues notamment dans le dossier de base du plan communal de développement, dans le plan communal de mobilité en cours d'élaboration et dans les directives européennes traitant des divers sujets inclus dans l'étude d'incidences. Puisque l'étude concerne des zones spéciales de conservation Natura 2000, les recommandations de la directive Habitat 92/43, qui protègent ces zones, prennent dans ce contexte tout leur sens. **On se souviendra**



à ce propos **que l'ACQU et les comités de quartier Engeland ont introduit une plainte auprès de la commission européenne pour mauvaise transposition de la directive européenne Habitat 92/43 par la Région de Bruxelles-Capitale.** L'arrêté bruxellois présente en effet une version divergente en français et en néerlandais et s'éloigne du texte de la directive et du principe de précaution qui s'en dégage.

L'ACQU et les deux comités associés à la sauvegarde du Plateau Engeland ont, à l'appui de 976 signatures de riverains majeurs (33% des habitants concernés), **remis une demande de PPAS** (Plan Particulier d'Affectation du Sol) **concernant un ensemble d'espaces verts jusqu'ici dissociés et entourant le plateau Engeland** (cimetière de Verrewinkel, parc de la Sauvagère, zones Natura). **Le but** de ce projet pilote **est de renforcer la protection de la biodiversité de l'inestimable réseau écologique uclois et permettre ainsi de conserver des zones tampons** importantes et solidarisées nécessaires à un véritable projet de ville pour la Région.

Le conseil communal du 24 juin dernier, auquel ont assisté de nombreux habitants du quartier, a décidé du sort de la demande de PPAS des riverains. Les édiles ne pouvaient accepter cette demande de PPAS parce que le gouvernement régional venait de confirmer l'exigence d'une étude d'inci-

dences sur le projet de lotissement du plateau et que la logique commandait d'en attendre les résultats. Cependant, **plusieurs conseillers communaux, de l'opposition comme de la majorité MR/PS/Ecolo, sont intervenus pour appuyer la démarche des riverains.** Certains et non des moindres ont même estimé : *« Qu'on ne devrait pas construire là mais, comme le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) le permet, un PPAS permettrait d'éviter à l'avenir que de tels projets démesurés reviennent sur la table. »* **Enfin, la demande a été rejetée** avec l'abstention remarquée de certains conseillers de la majorité. Quoi qu'il en soit, la longueur des débats et l'interruption de séance qui suivit témoignent de l'intérêt croissant que suscite le sort du Plateau Engeland dans le paysage uclois.

Gageons que les conclusions de l'étude d'incidences qui, rappelons-le, est établie par un bureau d'études indépendant et agréé, permettront de dégager clairement les points positifs et négatifs du projet et que cet éclairage neuf et en principe impartial permettra aux autorités de prendre une sage décision qui ne mettra pas en péril l'avenir des sites écologiques exceptionnels de notre belle commune.

Thérèse VERTENEUIL
Comité Plateau Engeland-Puits
77 chemin du Puits, 1180 Uccle
info@plateauengeland.be
www.plateauengeland.be

Le « principe de précaution »

Défini par l'ONU en 1994,
il s'énonce comme suit :

*« Quand il y a risque
de perturbations graves ou
irréversibles, l'absence de
certitudes scientifiques absolues
ne doit pas servir de prétexte
pour différer l'adoption
de mesures. »*

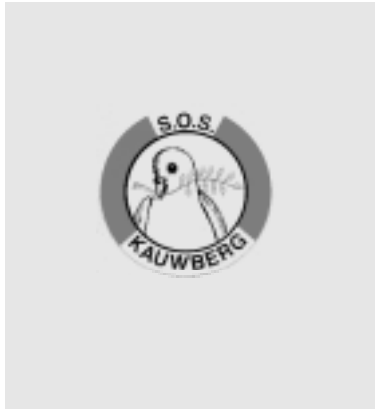


Le Kauwberg est classé

Le 27 mai 2004, 54 hectares, soit la totalité du Kauwberg de part et d'autre de l'avenue Dolez, sont classés.

« Situé au Sud d'Uccle et faisant partie de l'ancienne forêt charbonnière, ce vaste plateau participe au paysage ancestral bruxellois. Dès l'époque de Charles-Quint, on entreprit l'abornement de la forêt domaniale pour prévenir les empiétements toujours possibles des propriétaires riverains et surtout des nombreuses communautés religieuses établies dans la forêt. Une de ces bornes, extrêmement rares, se retrouve au Kauwberg près de l'avenue de la Chênaie. Défriché et exploité de manière intensive dès la première moitié du XIXe siècle, le site du Kauwberg occupe une colline de 100 mètres d'altitude qui descend progressivement vers le Geleytsbeek, petit affluent de la Senne. Cette colline de sable fut exploitée comme carrière de 1920 à 1960 laissant une profonde excavation, colonisée localement par une intéressante végétation pionnière. Livré aux cultures et au pâturage, ce site fut peu à peu abandonné et évolua vers un milieu semi-naturel constitué de fourrés, de friches à hautes herbes, de prairies fauchées ou pâturées, de prairies humides, de prairies pauvres, de landes à genêts et de jardins potagers. Sa faune et sa flore sont largement composées d'espèces indigènes parfois fort rares. De nombreux mammifères peu communs, tels le rat des moissons, le campagnol souterrain ou le renard qui réinvestit progressivement la ville, trouvent ici un site particulièrement propice à leur développement. Le Kauwberg abrite également une importante population d'oiseaux qui y trouvent tantôt une halte migratoire tantôt un lieu de reproduction et de nourrissage. »

Texte provenant
du communiqué de presse
du Gouvernement régional



L'ACQU se réjouit évidemment de cette importante décision politique (1) et remercie tous les acteurs qui, depuis 15 ans, se sont inlassablement battus pour sauver le Kauwberg de la spéculation immobilière. Un merci particulier aux militants de « SOS Kauwberg » (et particulièrement à Marc DE BROUWER), ainsi qu'à Thérèse DUSSART, présidente de la « LAK » (Ligue des Amis du Kauwberg).

Un regret cependant : Nous espérons que le classement inclurait l'obligation d'un plan de gestion. Malheureusement ce n'est pas le cas ; dans ses attendus et considérants, l'arrêté de classement précise : « *Le présent arrêté n'a pas pour objet de proposer un éventuel plan de gestion du site* ». Pourtant, aussi bien la Commune que la LAK, propriétaires de parcelles du Kauwberg, réclamaient un tel plan. Des actions sont donc à mener en direction des nouveaux élus et du nouveau gouvernement bruxellois (ce que l'asbl « SOS Kauwberg » a d'ailleurs déjà fait).

1. L'arrêté de classement est signé par le ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Jacques SIMONET, et par le secrétaire d'État régional chargé de l'aménagement du territoire et des monuments et sites, Willem DRAPS.

Précisons, à l'attention de nos membres et des lecteurs de cette Lettre aux habitants, que SOS Kauwberg, dans sa dernière publication trimestrielle « **Kauwberg Info** » n° 53, consacre une **étude où est faite une description remarquable du site**. Cette étude comprend entre autres une liste chronologique des événements depuis 1989, le contenu intégral de l'arrêté avec des annexes précisant les fonctions écologiques du Kauwberg et son intérêt historique. L'éditeur responsable est Annick BERNARD, rue Geleytsbeek 29 à 1180 Uccle (tél et fax : 02/374.60.34). L'abonnement à « Kauwberg Info » est de 8 euros par an à SOS Kauwberg ASBL, Montagne de St-Job 28 à 1180 Bruxelles, compte 068-2075494-12.

Bernard JOURET
Président

« *Qu'est-ce que l'homme sans les bêtes ? Si toutes les bêtes disparaissaient, l'homme mourrait, car ce qui arrive aux bêtes arrive bientôt à l'homme.* »

« Déclaration
au président des États-Unis »,
attribuée au chef indien
SEATTLE, 1854

Un exemple de « déménagement » du territoire, inadmissible

Monsieur FAVRESSE, professeur émérite de l'ULB, s'est plaint dignement auprès des autorités communales du fait que la **rue de Percke**, dans son tronçon (1) donnant accès à l'avenue Buysdelle, n'étant plus entretenue, subit depuis de nombreuses années et par érosion normale un tassement des terres des talus, changeant dès lors le profil du chemin. De plus, sa largeur, à l'origine de 3,30 mètres, est, aujourd'hui et en raison de ce manque d'entretien, de l'ordre du petit mètre.

La Commune a décidé de couvrir une partie du talus Ouest d'une épaisse couche de ciment consolidée par une structure métallique grillagée ; ce qui défigure le caractère champêtre de ce tronçon de rue. Il faut savoir – et c'est important – que celui-ci fait partie d'un des 3 grands chemins d'Uccle d'origine moyenâgeuse reliant le village d'Uccle à Rhode-St-Genèse. Il représente ce que nous appelons une référence anthropodésique signifiante qui aurait mérité une intervention plus délicate et respectueuse d'un témoin bien visible de l'histoire d'Uccle et de son réseau de communication.

Cette affaire est bien regrettable ; elle est triste aussi. Le pire, c'est que la Commune s'entête à nier

l'évidence et l'erreur de procédure. Dans sa lettre du 27 octobre 2003, elle écrit : « *L'entretien du sentier n° 17 sera pris en charge par le service de la propreté publique dans les meilleurs délais. Les travaux de consolidation du talus n'ont nullement réduit la largeur du sentier. Dès que la végétation qui sera placée par le service vert aura poussé, le ciment ne sera plus visible.* » (sic)

Lors d'un rappel du 6 avril 2004, Monsieur FAVRESSE signale à la Commune : « *Son retrécissement, dû entre autres à l'absence d'entretien, ainsi que la laideur du talus cimenté, n'ont nullement changé depuis l'automne dernier. Il me paraît nécessaire de le porter à votre connaissance.* »

Réponse communale, le 19 mai : « *Comme mentionné dans notre réponse du 27 octobre 2003, les travaux de consolidation du talus n'ont nullement réduit la largeur du sentier. L'entretien de celui-ci est effectué par le service de la propreté publique en charge de mon collègue Monsieur SAX. La végétation pousse en effet timidement et bientôt le ciment ne sera plus visible.* » (sic)

Nous voulons être constructif. Une erreur est humaine. La multiplication des dossiers et des lettres ne permet pas toujours de remplir correctement sa mission. Mais nous pensons que la Commune doit reconnaître qu'il eût fallu agir autrement et promouvoir une procédure d'entretien adaptée aux exigences d'un site qui mérite un véritable classement.

L'opération de cimentage et sa justification ne sont pas compatibles. De plus, elles sont risibles. Nous formulons maintenant le vœu de vivre la réhabilitation du chemin historique.

Bernard JOURET
président

1. joli chemin, très encaissé, qualifié de sentier n° 17 à l'Atlas des chemins.

Formation au compostage

L'association « Inter-Compost » nous demande de bien vouloir diffuser l'information suivante ; ce que nous faisons bien volontiers :

L'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) organise, en octobre, une nouvelle session de formations courtes au compostage

Quatre formations, gratuites et ouvertes à tous, sont prévues en collaboration avec trois communes durant la première quinzaine d'octobre

- **Uccle**
le 4/10 à 19h30
- **Molenbeek**
le 6/10 à 19h15
- **Watermael-Boitsfort**
le 13/10 à 19h30 pour la formation en néerlandais
le 14/10 à 19h30 pour celle en français

donneront l'occasion aux personnes intéressées par le compostage d'en apprendre un peu plus sur cette technique via une session théorique et pratique (les dates des formations pratiques seront communiquées lors de l'inscription). Le vermicompostage sera également mis à l'honneur lors de la séance théorique via, notamment, la présentation d'une vermicompostière artisanale !

Inscription souhaitée :

Geofroy MARINUS,
Eco-Conseiller à la commune
d'Uccle : 02/348.65.46,

Catherine MARECHAL,
Inter-Compost : 02/218.75.95.



Une exposition de l'ACQU pour présenter ses propositions en matière de mobilité à Uccle

Dans le cadre de la « Semaine de la mobilité », l'ACQU organise ces 17 et 18 septembre à la Roseraie une exposition afin de présenter ses propositions en matière de mobilité pour la commune d'Uccle.

Soumises à la consultation de tous les comités et antennes de quartier membres, validées en Assemblée générale et entérinées par le Conseil d'administration de l'ACQU, ces propositions s'articulent autour de 5 thèmes :

L'information

la circulation à pied

la circulation à vélo

les transports en commun

la circulation automobile

Différentes cartes permettent de visualiser les propositions.

L'exposition veut présenter les résultats du travail de manière didactique. Elle comprendra plusieurs espaces : salle de projection, espaces thématiques organisés autour de chaque mode de déplacement, espace jeu et bar-forum : de quoi sensibiliser chacun et offrir à tous la possibilité d'exprimer ses réactions, ses interrogations et ses attentes.

Deux promenades, l'une à pied, l'autre à vélo, seront aussi organisées le samedi.

Cette exposition, accessible aux personnes à mobilité réduite, bénéficie du soutien d'Inter-

Environnement Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle sera l'occasion pour l'ACQU de poursuivre et d'amplifier l'information et le dialogue entamés avec les citoyens et les acteurs touchés dans leur quotidien par le thème central de la mobilité.

L'ACQU profitera de l'événement pour organiser une conférence de presse et inviter les acteurs de la vie sociale et politique uccloise et bruxelloise à découvrir ses propositions. Un document rassemblant ses propositions leur sera remis. Le moment d'entamer une telle démarche est en effet opportun, la Commune allant bientôt démarrer les études pour son plan communal ucclois de mobilité.

Ce faisant, L'ACQU souhaite – comme dans d'autres dossiers, tel celui du plateau Engeland – contribuer à la gestion de notre cadre de vie par des propositions et alternatives sérieuses et fondées. Par sa démarche et sa connaissance du terrain ucclois, elle doit être prise en considération en tant qu'interlocuteur représentatif incontournable.

Nous vous attendons nombreux
les 17 (de 14 à 21h30)

et 18 (de 10 à 18h) septembre
à La Roseraie

(Quartier du Fond de Calevoet,
près du terminus du tram 55),
chaussée d'Alseberg 1299
à Uccle.

Le Groupe de travail « Mobilité »

Voiries uccloises

Certaines voies carrossables comportent de nombreux trous souvent anciens (comme, par exemple, la rue Stanley). C'est un danger pour les usagers cyclistes alors obligés de dévier leur trajectoire au risque de se faire accrocher par un automobiliste. Quant aux rares **pistes ou bandes cyclables**, elles sont en très mauvais état (comme la piste de l'av. de Messidor), ou dégradées et quasi totalement effacées (comme celle de l'avenue du Prince d'Orange). On n'y voit pas souvent les balayeurs. L'hiver, elles restent longtemps jonchées de tas de feuilles mortes, et sont donc rendues glissantes et dangereuses. Ce non-nettoyage s'avère tout aussi évident pour les pistes cyclables **régionales** des avenues Dolez et des Hospices, ainsi que pour celle de la Vieille rue du Moulin...

Quant au **tunnel communal** pour piétons **sous la gare de Calevoet** (1), bien que la Commune ait remplacé les lampes brisées et recouvert une partie des « tags » d'une couche de peinture, **il reste un véritable chancre**, car rien n'a été effacé sur les parties **carrelées** des murs. La Commune devrait donc compléter son travail en peignant les carrelages ou en les remplaçant par du plafonnage. Un entretien et un nettoyage réguliers doivent ensuite être assurés (pour éviter notamment de fortes mauvaises odeurs, comme dans le tunnel d'à côté). C'est une simple question de respect vis à vis des nombreux piétons passant chaque jour par là.

Jacques NIFFLE
Administrateur

1. À ne pas confondre avec celui de la SNCB, situé plus près de la gare.

Relation d'un rapport récent « politique-citoyen »

Le 4 juillet dernier, soit peu après les dernières élections régionales, notre administrateur, Jacques NIFFLE, s'est adressé au formateur, Monsieur Elio DI RUPO. Il lui demandait notamment si, dans la trilogie « Économie-Social-Environnement », nous ne risquions pas de voir le 3^{ème} élément relégué de nouveau en 36^{ème} priorité de fait dans les futurs programmes de gouvernement en régions bruxelloise et wallonne, car la presse quant à elle ne soufflait mot de l'environnement depuis les élections. Il attirait l'attention du formateur, non seulement sur le problème du réchauffement climatique, mais aussi sur celui de la générale perte de biodiversité menaçant à terme la survie même de l'espèce humaine.

Copie de cette lettre fut aussi adressée par notre administrateur à la présidente du cdH, au nouveau ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'ex-ministre de l'environnement de ladite région.

À ce jour, seule, la présidente du cdH lui a répondu ce 16 août, témoignant de son ferme engagement à traiter l'écologie avec tout le sérieux qu'elle requiert. Ci-dessous des extraits significatifs de sa lettre :

« (...) je peux vous assurer que l'environnement est pour nous une question centrale et je vous rejoins parfaitement lorsque vous affirmez que la priorité de l'avenir est de protéger cet environnement, notamment dans ses aspects de biodiversité, garant de la pérennité des générations à venir.

(...) La nature est notre droit à tous, elle est notre bien commun. L'homme a donc un devoir de respect et de protection de la nature par souci du principe de précaution, du respect de la qualité de vie et de solidarité envers les générations futures. Cette logique sous-tend que l'on ne s'arrête pas à la seule lutte contre le réchauffement climatique, même si cela demeure une des préoccupations majeures de notre génération.

(...) le cdH s'est vu attribuer le portefeuille de l'Agriculture, (...), de l'Environnement, (...) en Région Wallonne, portefeuille qu'assume le Ministre Benoît LUTGEN. Celui-ci entend bien faire de la protection de la Nature une de ses priorités d'actions. Mais pour nous, l'environnement doit être encore bien plus que cela. Il doit être partie intégrante de la manière dont on pense les politiques publiques. (...).

Par ailleurs, soucieux de nous inscrire dans une démarche de développement durable, nous avons intégré la dimension environnementale de manière transversale dans nos programmes. Nous avons également veillé à ce que cette logique se retrouve dans la déclaration de politique régionale tant wallonne que bruxelloise.

C'est ainsi qu'outre la politique environnementale stricto sensu (énergie, nuisances sonores, pollution, (...), clauses environnementales dans les cahiers de charges publics...), d'autres

politiques qui seront prises par le Gouvernement bruxellois tiendront compte de l'aspect environnemental, comme par exemple les questions de mobilité (...) ou d'urbanisme et d'aménagement du territoire (...) ou encore de logement (encouragement des éco-constructions...). L'objectif étant de faire de l'environnement un critère objectif déterminant dans la décision politique. Cette logique est également très présente dans la déclaration de politique régionale wallonne. » (...).

L'ACQU ne peut que se réjouir d'une telle prise de position, et aussi du « dialogue » qu'a ainsi accepté de tenir Madame Joëlle MILQUET avec un citoyen préoccupé par l'environnement. Précisons qu'elle a en outre veillé à transmettre le courrier reçu par elle à son collègue le ministre LUTGEN, précité. **Puisse ce rapport « politique-citoyen » se multiplier à l'avenir, car il est riche d'idées et de décisions prenant plus souvent en compte le long terme** dans tous ses aspects, même les plus graves !

Rappelons que **l'ACQU est strictement apolitique**, mais qu'elle est ouverte à toutes les politiques, de quelque parti qu'elles soient.

Connaissons-nous le « Règlement général de police » d'Uccle ?

Si on prend la peine de relire ce texte, approuvé par le Conseil communal du 27 juin 2002, **on peut penser que non !** Qu'il suffise d'en évoquer quelques extraits significatifs et qu'il nous semble fort utile de rappeler :

AU CHAP. II De la propreté et de la salubrité publique

Art. 7, 2^{ème} alinéa

Les animaux dont on a la garde ne pourront abandonner leurs déjections que dans les rigoles ou avaloirs d'égouts, ou dans les endroits spécialement aménagés à cet effet.

Art. 10

Il est interdit notamment : (...) - de jeter des mégots de cigarette ou de vider des cendriers en tout lieu de l'espace public.

Art. 21

Il est interdit d'incommoder de manière intempestive le voisinage par des fumées, odeurs ou émanations quelconques, ainsi que par des poussières ou projectiles de toute nature.

Sauf autorisation préalable du bourgmestre, il est également interdit de faire du feu en dehors des immeubles bâtis et de détruire par combustion en plein air tous déchets, en ce compris les déchets verts tels que visés à l'art. 18 du présent règlement (ndlr : c'est-à-dire les déchets issus de l'entretien des jardins et espaces verts, ou les déchets ménagers, compostables

ou biodégradables).

Art. 23, 1^{er} et 2^{ème} alinéas

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter sur l'espace public et dans les lieux publics tels que parcs et jardins, toute matière quelconque destinée à la nourriture des animaux errants ou des pigeons, à l'exception des aliments destinés aux oiseaux en temps de gel.

Les propriétaires, gérants ou locataires d'immeubles doivent procéder de manière permanente à l'obstruction des endroits propices à la nidification des pigeons, ainsi que faire nettoyer et désinfecter les immeubles souillés.

Art. 26, 1^{er} alinéa

(...) il est interdit d'apposer ou de faire apposer des affiches ou des autocollants sur l'espace public sans autorisation préalable ou en ne se conformant pas aux conditions déterminées par le bourgmestre dans l'acte d'autorisation.

AU CHAP. III

De la sécurité publique et de la commodité de passage

Art. 34

Sans préjudice des dispositions du code de la route, l'usage de trottinettes, de patins à roulettes ou de planches à roulettes n'est autorisé qu'à la condition de veiller à ne pas compromettre la sécurité des piétons ni la commodité de passage. (...).

Art. 47

Les arbres et les plantations dans les propriétés privées doivent être

émondés de manière que toute branche surplombant la voie publique se trouve à 2,50 m au moins au dessus du sol et son extrémité à 0,50 m au moins en retrait de la voie carrossable. (...).

Art. 49

Tout propriétaire d'immeuble est obligé d'apposer de façon visible à l'extérieur à front de rue le numéro qui lui a été attribué par la commune. (...).

Art. 61, 1^{er} et 2^{ème} alinéas

Les trottoirs couverts de neige ou de verglas doivent être balayés ou rendus non glissants sur les deux tiers de leur largeur avec un minimum de 1,50 m.

La neige doit être déposée en tas au bord du trottoir et ne peut être jetée sur la chaussée. Les avaloirs d'égouts et les caniveaux doivent rester libres.

AU CHAP. IV De la tranquillité publique

Art. 69

La manipulation, le chargement ou le déchargement des matériaux, engins ou objets sont régis par les principes suivants : ces objets doivent être portés et non traînés, posés et non jetés ; si ces objets en raison de leurs dimensions ou de leur poids, ne peuvent être portés, ils devront être munis d'un dispositif permettant de les déplacer sans bruit.

Art. 71

Sans préjudice de la réglementation relative à la lutte contre le bruit, l'intensité des ondes sonores

produites dans les propriétés privées ou dans les véhicules ne pourra, si elles sont audibles sur la voie publique, dépasser le niveau de bruit ambiant à la rue. (...).

Art. 75

L'exploitation durant les soirées, les week-ends ou les jours fériés des terrasses et jardins attenants aux établissements accessibles au public sera subordonnée à l'autorisation préalable du bourgmestre, en vue d'assurer le respect de la tranquillité et de la salubrité publiques.

AU CHAP. V

Des espaces verts

Art. 83

Sauf dans les zones prévues à cet effet, les véhicules non motorisés, les cycles, les trottinettes, les planches à roulettes et les patins à roulettes sont interdits dans les espaces verts. La présente interdiction ne s'applique pas aux voitures d'enfants et de personnes moins valides, ainsi qu'aux cycles conduits à la main ou par des enfants de moins de 11 ans et dans la mesure où leur conduite ne met pas en danger la sécurité des autres usagers.

Art. 86 – § 3

Les animaux doivent être retenus par tous moyens appropriés. Les animaux doivent à tout le moins être tenus en laisse de 10h00 à 18h00 du 1^{er} avril au 31 octobre et de 10h00 à 16h00 du 1^{er} novembre au 31 mars.

Les animaux dont on a la garde ne pourront abandonner leurs déjections que dans les rigoles, égouts ou avaloirs d'égouts, ou dans les endroits spécialement aménagés à cet effet.

Art. 86 – § 4

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter sur les espaces verts toute matière quelconque destinée à la nourriture des ani-

maux errants ou des pigeons.

Art. 92

Sauf exception, l'accès aux pelouses est interdit à toute personne, à tout animal et à tout véhicule.

AU CHAP. VI

Des animaux

Art. 95

Il est interdit sur l'espace public :
1. de laisser divaguer (ndlr : c'est-à-dire errer) un animal quelconque (...).

Art. 97

Les animaux doivent être maîtrisés par des moyens appropriés à tout endroit de l'espace public, en ce compris les parcs publics, et dans les galeries et passages établis sur assiette privée, accessibles au public.

Art. 99

(...) les personnes qui accompagnent un chien sont tenues de faire disparaître de toute manière adéquate les excréments laissés par l'animal sur l'espace public, en ce compris les squares, les parcs, les espaces verts des avenues et les jardins publics, mais à l'exception des caniveaux et des endroits spécialement prévus et aménagés à cet effet. (...).

Rappelons par ailleurs que le **Code rural belge** fixe clairement les conditions dans lesquelles **les arbres** peuvent être plantés, élagués ou abattus, et qu'**il protège tout arbre trentenaire !**

**Vous souhaitez
participer à la
« Lettre aux
habitants » ?**

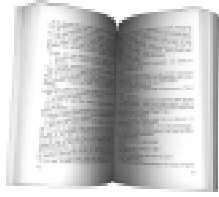
Envoyez vos articles
à Jacques NIFFLE,
av. Bel-Air, 25/5,
1180 Uccle.



**La radio
des Ucclois:
« Radio
1180 »
le lundi
de 18 à 20 h**



av. Carsoel 34, 1180 Uccle
Tél & Fax : 02 374.10.81



Livres

Jacques NIFFLE a lu pour vous :

« Le syndrome du Titanic »

de Nicolas HULOT, paru chez Calmann-Lévy en avril 2004, 240 pp., 19 Euros environ.

Voici un livre dense et attachant, à lire avec attention car il est riche d'informations et d'enseignements (son auteur s'y réfère aux réflexions de nombreux scientifiques, philosophes, écrivains et même hommes politiques de renom). Le sujet traité nous concerne tous : il s'agit ni plus ni moins de décider si nous allons, oui ou non, laisser une Terre vivable à nos enfants ! Elle est en effet gravement menacée si, comme naguère les passagers insoucians du « Titanic », nous ne modifions pas notre cap par un changement de conscience nous amenant à une manière plus réfléchie de consommer. **Mais il faut faire vite !**

Tel est le message de Nicolas HULOT et même son ultime cri d'alarme. Il faut, nous dit-il, faire mieux avec moins et mettre l'écologie (= la science de notre maison à tous) au centre de nos décisions tant individuelles que collectives ; faute de quoi nous sombrerons tous !

Bien connu des téléspectateurs de TF 1 par ses émissions « Ushuaïa », Nicolas HULOT est au départ un jeune photographe épris de voyages et de découvertes. Mais il constate bientôt avec effroi – puis avec colère ! – les désastres écologiques provoqués en de nombreux coins de la Terre par l'action prédatrice des hommes, croyant pouvoir y agir en « maîtres ». C'est ainsi

qu'il devient écologiste (d'ailleurs strictement apolitique) et se donne désormais pour tâche de nous « ouvrir les yeux » (1) sur le triste état de notre (seule) « maison », la Terre, et sur l'impérative nécessité pour chacun d'en prendre conscience et donc de réagir.

Les maux qui accablent cette Terre sont multiples et conséquents. Citons, entre autres :

- L'anéantissement rapide des forêts primaires tropicales, reculant des richesses précieuses pour l'homme, et une biodiversité extraordinaire (2)
- Les émissions croissantes de gaz à effet de serre, provoquant le réchauffement climatique aux conséquences locales déjà catastrophiques, mais que les climatologues prévoient bien pires dans le futur, et partout dans le monde (3)
- Les gaspillages de toutes sortes, inhérents à notre « société de consommation » : énergie (un domaine où le gaspillage atteint des proportions effarantes), eau douce (voir ci-après), richesses minières, plastiques, papier, etc.
- Outre les nuisances par le bruit, les diverses pollutions, entre autres chimiques, de notre air, de nos sols, de nos cours d'eau, ainsi

que de notre alimentation ; tout cela affectant gravement la santé humaine

- Les destructions de la faune et de la flore, le non-respect des milieux naturels, entraînant une importante perte de biodiversité, le plus souvent à notre insu, voire sans que nous y prenions garde
- Le bilan globalement négatif et le gâchis environnemental de l'agriculture industrielle (4)
- Le pillage des ressources de la mer par la pêche industrielle (5), destructrice de nombreuses espèces « non rentables » (6)
- Autre effet pervers de la société de consommation : la gigantesque et croissante montagne de déchets divers (7)
- Sans oublier les énormes dégâts et souffrances qu'entraînent dans le monde les conflits armés et les dépenses militaires (8).

Ce combat pour la planète, nous dit Nicolas HULOT, nul ne peut le déléguer aux autres. Tout le monde doit s'y engager et y voir l'enjeu profondément humaniste du nouveau siècle. Il nous faut rééquilibrer cette société de l'AVOIR et du PARAITRE vers une société de l'ÊTRE, et faire **passer** le monde d'une croissance quantitative à un **développement quali-**

1. Pour rappel, il y a une bonne vingtaine d'années, le volcanologue belge Haroun TAZIEFF publiait cet appel intitulé « Ouvrez donc les yeux ! »

2. Nicolas HULOT nous dit à ce sujet sa colère face à ces bulldozers qu'on parachute en plein cœur de la forêt et qui, en quelques jours, happent toute la couverture végétale pour la ressortir en copeaux de bois.

3. À ce propos, sait-on que les avions décollant d'un aéroport français engendrent aujourd'hui une pollution équivalant à la moitié des émissions des voitures particulières des 60 millions de Français ? Mais ce mode de transport, dont le carburant utilisé est le seul à ne pas être taxé, n'intègre jamais les coûts environnementaux. Qui plus est, et curieusement, les émissions du transport aérien international ne sont pas prises en compte dans les accords de Kyoto !

4. 73 % de l'eau douce utilisée sur la planète y est dévolue, alors que, dans 30 ans, plus de la moitié de la population mondiale vivra dans des régions souffrant d'une pénurie d'eau.

5. Alors que 50 % de la production sont assurés par moins de 10 % de la profession.

6. Parfois jusqu'à la moitié des prises, tels notamment des dauphins piégés dans les interminables filets dérivants (qu'on envisage maintenant de limiter à 75 km de longueur...).

7. Elle envahit et pollue tout : les sols, les paysages, les cours d'eau du monde entier et, finalement, les mers d'où provient la vie !

8. Soit environ 800 milliards de dollars, tandis que 400 milliards sont affectés à la publicité, 13 à la nutrition et aux soins, et seulement 6 à l'éducation...

tatif. Car l'iceberg est là et les problèmes ne s'arrangeront pas tout seuls ! **Il faut une véritable insurrection des consciences.** Chaque citoyen doit s'impliquer et faire face à ses propres responsabilités dans les choix s'offrant quotidiennement à lui, qu'il s'agisse de déplacements, d'économies d'énergie, d'achats de produits de consommation (qu'on choisira, de préférence, locaux) ou de biens durables, etc. Chaque consommateur peut ainsi exercer une pression. Il faut aussi créer des passerelles, des synergies avec le monde politique et celui des entreprises en les impliquant dans une démarche environnementale et en brisant le trop fréquent fatalisme leur faisant dire qu'il n'y a pas d'autre choix possible, alors qu'en cherchant un peu, on peut trouver d'autres solutions moins porteuses d'effets pervers ou moins chères. « L'utopie, a dit Théodore MONOD, est simplement ce qui n'a pas encore été essayé ». Une société ne bouge que par la réflexion.

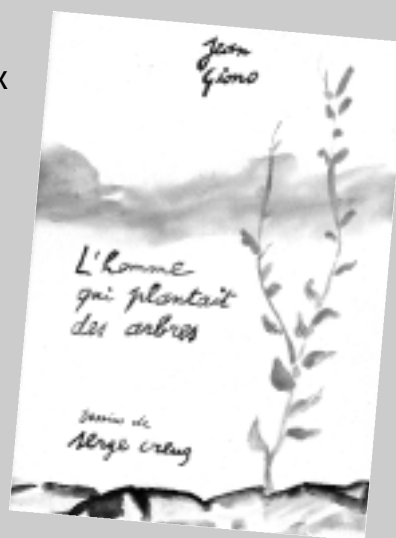
En tout cas, moins que jamais, il ne faut baisser les bras, car plus nous attendons, dit Nicolas HULOT, plus il sera dur d'agir, et un jour cela sera devenu tout à fait impossible. **Tous ensemble, conclut-il, exerçons enfin sur cette Terre une vigilance globale !**

« Protéger
l'environnement
côte cher.
Ne rien faire
côtera encore
beaucoup plus cher. »

Kofi ANNAN

L'ACQU peut vous
procurer ce merveilleux
petit texte de Jean
GIONO :

L'homme qui plantait des arbres



En avril 1992, notre association a publié cette plaquette de GIONO, que Serge CREUZ avait illustré pour nous avec talent. Elle est toujours disponible !

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « *Ce que j'ai écrit de plus humain* », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message. Un berger, Elzéard BOUFFIER, héros de l'histoire, y symbolise le **courage**, la **persévérance** et l'**altruisme**, des valeurs bien nécessaires à un progrès humain nourri aux sources de la citoyenneté responsable.

L'ACQU souhaite que vous l'aidiez à divulguer ces idées autour de vous. Si vous voulez connaître cette très belle histoire, procurez-vous donc cette plaquette... qui peut d'ailleurs être un joli cadeau à offrir.

Vous pouvez vous la procurer au prix (coûtant) de 2,5 euros (+ 0,82 euros, si frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE, avenue Bel-Air 25/5 à Uccle (tél : 02.344.41.51)

« *Quand je réfléchis qu'un homme seul, réduit à ses simples ressources physiques et morales, a suffi pour faire surgir du désert un pays de Chanaan, je trouve que, malgré tout, la condition humaine est admirable. Mais quand je fais le compte de tout ce qu'il a fallu de constance dans la grandeur d'âme et d'acharnement dans la générosité pour obtenir ce résultat, je suis pris d'un immense respect pour ce vieux paysan sans culture qui a su mener à bien cette œuvre digne de Dieu.* »

Bernard JOURET a lu pour vous :

« Mal de Terre »

d'Hubert REEVES (avec Frédéric LENOIR), paru aux Éditions du Seuil en mars 2003, 372 pp.

Précédant d'une bonne année l'ouvrage évoqué ci-avant, voici encore un livre remarquable, à lire absolument, parce qu'il enrichit nos connaissances, notamment grâce à des annexes bien documentées, à de nombreuses références bibliographiques et, d'une façon générale, à une description scientifique et très pédagogique (à la portée du plus grand nombre) de sujets divers relevant de l'histoire géologique et humaine de notre Terre, de notre civilisation et de notre avenir.

Ce livre nous fait bien prendre conscience – et c'est en quoi réside le succès du dialogue entre les deux auteurs – de la réalité et de la grande complexité des menaces écologiques pesant sur la planète. Nicolas HULOT les a citées, lui aussi (voir ci-avant), mais Hubert REEVES n'a pas manqué de mentionner en plus l'amincissement de la couche d'ozone extra-atmosphérique essentielle pour nous protéger des dangereux rayons ultra-violets, la disparition des zones humides, l'accumulation démentielle des déchets chimiques et nucléaires, etc.

Nous sommes de plus en plus nombreux à **nous rendre compte que l'extinction de l'espèce humaine ne relève plus d'une faible probabilité**, alors que déjà est en cours celle, très forte et inquiétante, des autres espèces vivantes. Les spécialistes estiment d'ailleurs qu'aujourd'hui, leur taux de disparition annuel est mille fois plus rapide qu'avant l'ère industrielle et que plus de 30 % des espèces pourraient avoir disparu en 2050 sans aucune garantie que

le phénomène s'arrête.

Hubert REEVES, par sa notoriété scientifique, son engagement militant (1) et sa sagesse, témoigne d'une pensée profonde et positive, représentant pour nous citoyens du Monde une source fiable d'argumentation et de motivation. Ses réflexions, étendues également au fossé Nord-Sud, à la pauvreté, à la violence et au terrorisme, nous incitent à la solidarité et à l'engagement citoyen. Comme il le dit fort à propos : « **La violence quotidienne**, de plus en plus répandue dans toutes les banlieues défavorisées du monde, **est une manifestation du ressentiment de ceux qui n'ont comme avenir que le chômage et la vie dans des quartiers délabrés**. Cette situation nous rappelle que **la misère est le ferment du désespoir, de la haine et, finalement, le terreau du terrorisme**. Ceux qui n'ont rien, ceux qui n'ont pas d'avenir, ceux qui n'ont que haine pour les pays riches qui les exploitent, sont des candidats kamikazes tout désignés ».

Frédéric LENOIR, philosophe et sociologue, auteur du livre « Le temps de la responsabilité » (Fayard, 1991), pose à Hubert REEVES les questions pertinentes qui nous interpellent de plus en plus, notamment celle de **notre responsabilité individuelle et collective** (qu'a également soulignée Nicolas HULOT). « La responsabilité, dit-il, ne se décline plus seulement par rapport à un passé, mais par rapport au futur : Agis de telle sorte qu'il existe encore une humanité après toi et aussi longtemps que possible ».

Lire ce livre, méditer et agir : voilà le devoir de l'instant !

1. Hubert REEVES préside notamment la « Ligue pour la préservation de la faune sauvage et pour la défense des non-chasseurs » – www.roc.asso.fr).

Bernard JOURET a aussi lu pour vous :

« Planète attitude, les gestes écologiques au quotidien »

W.W.F., textes de Gaëlle BOUTIER-GUÉRIVE et Thierry THOUVENOT, Editions du Seuil, avril 2004

Le W.W.F. a publié dans son dernier rapport « Planète vivante » (voir le site du W.W.F. – France www.wwf.fr) une nouvelle mesure de l'impact de l'homme sur la planète, mise au point par des chercheurs et des universitaires : **l'empreinte écologique**. Ce nouveau concept évalue la surface totale nécessaire à la production des ressources que nous utilisons (nourriture, vêtements, biens et services, etc.) pour répondre à notre consommation d'énergie et fournir l'espace qu'exigent nos infrastructures (logements, routes, etc.). Ainsi, un Français a besoin de 5,2 hectares de surface biologiquement productive pour subvenir à ses besoins : c'est son « empreinte écologique » sur la planète. Celle d'un Chinois est de 1,5 ha, celle d'un habitant du Mozambique est inférieure à 0,5 ha, tandis qu'un Américain a besoin, quant à lui, de près de 10 ha pour assurer son mode de vie.

Un calcul révélateur d'une réalité terriblement interpellante : si on divise l'ensemble des surfaces productives de la planète par les 6 milliards d'habitants qui la peuplent, on constate que la Terre met à notre disposition 1,9 hectare par personne (et ce, sans tenir compte de l'espace qui pourrait être strictement réservé aux autres espèces). Autrement dit : nous, principalement les pays d'Europe de l'Ouest, de l'Europe centrale et de l'Est, ainsi que l'Amérique du Nord, vivons en surrégime – c'est le moins qu'on puisse dire – par rapport aux ressources de la planète !



Courrier

Autre regard : si tous les habitants de la Terre voulaient vivre comme un habitant de l'Europe de l'Ouest – aspiration légitime –, il faudrait presque deux planètes supplémentaires pour pouvoir vivre ensemble !

Notre mode de vie occidental est donc suicidaire. Il faut en revenir rapidement à un standard de vie plus modeste, plus compatible ou en équilibre avec les richesses de la planète, et plus humain !

« **Planète attitude** » propose, d'une manière intelligente et très pédagogique, une série de gestes quotidiens qui permettent de réduire, chacun à son niveau, l'empreinte écologique : que ce soit à la maison (dans la salle de séjour, la cuisine, la salle de bain, la chambre), dans les transports, au bureau, à l'école, au jardin ou en vacances.

Comme l'écrivent dans l'introduction les responsables du W.W.F.-France (Daniel RICHARD et Cédric du MONCEAU), « ...chacun peut s'inventer sa propre 'planète attitude', véritable art de vivre qui amène à préserver la nature tout en vivant aussi bien, voire mieux. Ces gestes écologiques sont souvent une affaire de bon sens ; ils sont bénéfiques pour notre santé et... notre porte-monnaie. »

Ce remarquable guide vous propose même d'estimer (d'une manière approximative, certes) votre propre empreinte écologique grâce à un simple questionnaire de 10 questions. Précisons encore que l'ouvrage est riche de références Internet et d'adresses utiles (« Pour en savoir plus »), ainsi que de données diverses susceptibles d'améliorer votre empreinte écologique.

Quelques exemples :

Lire, passer du temps avec ses amis, etc., au lieu de regarder la télévision 3 heures par jour, revient à réduire son empreinte écologique

de 100 m² par an

Remplacer 5 ampoules classiques par des ampoules fluocompactes revient à la réduire de 100 m² par an

Rouler en voiture avec au moins un passager (au lieu de conduire seul 90 % du temps) revient à réduire son empreinte écologique totale de 10 %

Nous jetons en moyenne 26 % de notre nourriture à la poubelle ; ne pas le faire revient à réduire ladite empreinte de 8 %.

Au total, voici donc **un guide qui fait concrètement réfléchir** et est de nature à améliorer sensiblement le comportement de chacun. Diminuer sa propre empreinte écologique de 20 % peut se faire très facilement ! Ne fût-ce, par exemple, qu'en choisissant une voiture adaptée à ses besoins (le 4 x 4 est rarement nécessaire !). Alors, pourquoi attendre et ne pas commencer tout de suite ?

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de SAINT-EXUPERY

« Notre dernier siècle ? »

de Martin REES,
Éditions J-C Lattès, 2004, 233 p.

Le plus célèbre astrophysicien anglais évalue à 50 % les chances de survie de l'humanité à l'issue du XXI^e siècle.

Bernard JOURET, qui a lu ce livre, en fera un compte-rendu dans le prochain numéro de la Lettre aux habitants.

De Monsieur D. DEBECKER, par courriel, à propos de notre article sur les collectes sélectives d'emballages ménagers paru dans notre Lettre aux habitants n° 39

Dans cet article, il est écrit que chaque Bruxellois bénéficie d'un service de collecte sélective (sacs bleus et jaunes). Mais comment se fait-il que ces collectes ne sont pas obligatoires ? En effet, habitant dans un immeuble, les habitants sont autorisés à jeter tout et n'im - porte quoi dans des conteneurs prévus à cet effet. Il n'est pas rare d'y trouver, entre autres, des objets encombrants en métal !!! Les grands immeubles ne sont-ils pas soumis aux collectes sélectives ? En espérant que vous puissiez m'éclairer à ce sujet.

(Formule de politesse).

Commentaire de l'ACQU

Aussi désolants que puissent être les comportements à ce sujet dans certains quartiers ou immeubles, ces collectes ne sont pas obligatoires. Dans la conjoncture actuelle, on voit d'ailleurs mal comment, légalement, elles pourraient l'être. Tout ce qu'on peut donc faire, c'est tenter de convaincre les gens de l'intérêt et de l'importance de ces collectes, pour les amener peu à peu à y participer. C'est ce que fait l'autorité responsable – en l'occurrence l'IBGE (1) – qui lance régulièrement des campagnes de sensibilisation auprès des différentes populations de la Région. Mais chacun de nous peut aussi en parler autour de soi...et tâcher de convaincre en particulier les syndicats et concierges d'immeubles.

1. Institut Bruxellois de l'Environnement, Gulledele 100 à 1200 Bruxelles, tél : 02/775.75.11, fax : 02/775.76.11, e.mail : info@ibgebim.be, site internet : www.ibgebim.be

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs *

Bosveldweg

Denis STINGLAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30 tél. :
02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill
232/11 – tél. privé

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. : 02.376.61.71

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.96

SOS Kaulberg

Pierre. DESMET, chemin 't Cortenbos 18
tél. : 02.375.27.69

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras,
21 – tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Émile TOUSSAINT, Moensberg 17
tél. : 0473.44.06.25

Verwinkiel-Engeland

Bernard GUSTOT, av. Dolez 464 A
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

Les « Antennes de quartier » **

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Pêcherie - St-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152
– tél. : 02.374.56.55

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Paul-David PERRAUDIN, av. de l'Échevinage
21 – tél. : 02.374.43.42

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c,
1180 – tél. : 02.375.28.48
bjo@ngi.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A,
1180 – tél. (P) : 02.374.97.03
tél. (B)* : 02.533.97.67
fax (B) : 02.537.27.41
catherine.ryelandt@belgacom.net

Trésorier

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11,
1050
tél. & fax : 02.649.49.59
luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180
– tél. & fax : 02.374.22.37
paul.antoin@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00
nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51
sylvie.greindl@village.uu.net.be

Benoît MALDAGUE
av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97

(B): b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT
366 chée de Neerstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34
gerry_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180 tél. :
02.344.41.51
jacques.niffle@belgacom.net

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET
av. de la Chênaie 79C, 1180

Comité de rédaction :

Jacques NIFFLE, Denys RYELANDT et Luc
STURBELLE

Notre N° de compte :

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être
consultée sur le site internet de l'ACQU :
www.ibelgique.com/ucclecomites

Tirage :

10.000 exemplaires

La « Lettre aux habitants »
est publiée avec l'aide de
la Communauté française de Belgique et
de la Région de Bruxelles-Capitale.



(P) : Privé ; (B) : Bureau.

* **Dénomination**, REPRÉSENTANT, adresse, tél.

** **Localisation**, NOM, adresse, tél.

Dans le cadre de la semaine de mobilité 2004

L'ACQU

**Association de Comités de Quartier Ucclois – asbl
organise l'exposition**

**UCCLEMOBILE,
C'EST POSSIBLE !**

**Propositions en faveur d'un projet
de ville et de déplacement durable**



Vendredi 17 septembre 2004 de 14h00 à 21h30

Samedi 18 septembre 2004 de 10h00 à 18h00

LA ROSERAIE

Chaussée d'Alsemberg 1299 – 1180 Bruxelles

(près du terminus du tram 55)



Exposition accessible aux
personnes à mobilité
réduite

avec le soutien de la

